

Règlement

Article 1 – Établissement organisateur

La société Papierspeintsdirect.com, N°SIRET 503 858 581 00039 dont le siège social se situe au 17 Chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully, organise sur Instagram un concours sans obligation d'achat.

Cette opération n'est ni organisée, ni associée, ni sponsorisée par Instagram.

Article 2 – Conditions générales du jeu

2.1 Accès au jeu

Le jeu se déroulera du 10 au 24 novembre sur le site Instagram disponible à l'adresse suivante <https://www.instagram.com/papierspeintsdirect/>

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale. Lors du tirage au sort, Papierspeintsdirect.com se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du participant.

Le participant doit être en possession d'un compte Instagram pour participer au jeu.

2.2 Modalités du jeu

Le participant s'engage à respecter les règles du jeu de manière loyale et à adhérer au présent règlement. La participation est limitée à une participation par personne.

Pour participer au concours, il est nécessaire de :

- Suivre le compte Instagram <https://www.instagram.com/papierspeintsdirect/>
- Inviter 2 personnes à participer en commentaire,
- Liker la publication du concours.

2.3 Le lot

Pour ce concours, un seul gagnant sera tiré au sort par l'entreprise et gagnera 1 lot. Le lot correspond à un papier peint panoramique (standard ou sur mesure) pour une valeur maximum de 350 euros TTC choisi parmi la sélection du site internet Papierspeintsdirect.com.

Article 3 – Désignation du gagnant

Afin de désigner le gagnant du jeu concours, un tirage au sort aura lieu le 26 novembre parmi les participants ayant respecté les conditions du jeu. Toute participation considérée

comme frauduleuse ou incomplète sera considérée comme nulle et entrainera un nouveau tirage au sort.

Article 4 – Envoi du lot

Le gagnant sera contacté dans les 7 jours suivant le tirage au sort. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Le lot sera envoyé après vérification des conditions énoncées dans l'article 2. Ce lot est nominatif et ne pourra faire l'objet d'aucun échange ou remboursement.

Le gagnant sera contacté via Instagram afin de collecter ses coordonnées et d'organiser la remise du lot.

Le lot sera envoyé sous un délai d'environ 3 semaines. Dans le cas où les informations du gagnant s'avèrent incorrects, Papierspeintsdirect.com se réserve le droit d'annuler l'envoi du lot.

Si un lot est retourné ou non distribué, Papierspeintsdirect.com pourra alors en disposer librement.

Article 5 – Non-remboursement des frais de connexion

Le jeu étant sans obligation d'achat et gratuit, il ne donnera en aucun cas droit à un remboursement des frais éventuels supportés par le participant.

Article 6 – Utilisation des données personnelles

Les données collectées à caractère personnel sont indispensables à la gestion du jeu concours. Cependant, les participants disposent d'un droit d'accès, d'annulation et de rectification envers les données les concernant.

Article 7 – Accès et interprétation du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site de l'organisateur <https://www.papierspeintsdirect.com/p-conditions-commerciales.html>

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation dudit règlement. Toute question d'acceptation ou d'interprétation concernant le règlement sera tranché par l'entreprise organisatrice.